

Aujourd'hui, mercredi 19 juin, se tenait à l'AEFE le Groupe de Travail trimestriel concernant l'ISVL.

Il est important de préciser que l'enveloppe destinée à l'ISVL a été revue à la hausse. Ainsi, c'est sur la base d'un barème positif que nous avons pu procéder à des ajustements au regard de la situation de certains pays.

Nous sommes intervenus, en fonction des différents retours que vous avez pu nous faire pour la préparation ce groupe de travail, pour évoquer la situation de certains pays. Nous avons pu améliorer le cas du Danemark et Rio de Janeiro (pour lesquels nous étions déjà intervenus lors de précédentes réunions), la Suède, la Grèce et l'Irlande. Pour la République Démocratique du Congo, une mesure de « protection » sera appliquée.

Enfin, notons, en dehors des évolutions, que ce barème de l'ISVL se traduit par une amplitude moins grande de la fourchette des variations. En effet, les derniers barèmes faisaient état d'amplitude plus importantes, aujourd'hui elle est comprise entre -2,35% et +10%.